

FICHE ACTION GESTION SANITAIRE DES VAGUES DE CHALEUR

Equipes mobiles Segur 27 (EMSP, LHSS mobile/de jour, ACT HLM, ESSIP)

PRINCIPES GENERAUX
- Identifier les personnes les plus à risque. - Signaler sans délai à l'ARS tout événement significatif et/ou dysfonctionnement.
VIGILANCE VERTE ET VIGILANCE JAUNE
- Prévenir l'ARS en cas de détection d'une augmentation inhabituelle de pathologies liées à la chaleur. - S'assurer de : - o La mise en place d'aide au repérage des personnes à risque ; - o la diffusion des gestes préventifs et, si possible, des mesures curatives adaptées.
VIGILANCE ORANGE : ALERTE CANICULE
- Signaler à l'ARS tout phénomène anormal. - Mettre en œuvre les actions suivantes : - o Inciter les personnes prises en charge à privilégier les lieux climatisés ou rafraîchis ; - o Distribuer de l'eau, si l'action est demandée par l'ARS ; - o Appliquer les mesures préventives et curatives ; - o Orienter les patients vers le circuit de prise en charge approprié à leur situation.
VIGILANCE ROUGE : ALERTE CANICULE EXTRÊME
- Poursuivre et renforcer les actions mises en place aux niveaux vert, jaune et orange.